

# **HOUDAN'COURT DE RECRE**

**Accueil de loisirs.**

**Mairie**

**60710 HOUDANCOURT**

## **PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Houdan'court de récré a pour but de concevoir ou de faciliter, de mettre en œuvre, de développer et de promouvoir des projets en faveur de la jeunesse, notamment dans le domaine des vacances, des loisirs, de la culture et de la formation, dans un esprit de solidarité. Les projets de l'association doivent tendre à développer chez les jeunes le sens de la responsabilité envers eux-mêmes comme envers autrui, le goût de l'effort, la capacité d'autonomie, de l'éveil et de la créativité. Les lieux d'accueil ont pour vocation première d'être des espaces de paix où l'association et ses partenaires développent des projets au bénéfice de toutes les classes sociales, de toutes les origines culturelles et aussi des plus démunis. Le périscolaire organisé par l'association propose une organisation qui s'adapte aux jeunes. Il constitue des moments de socialisation, complémentaires de l'école et de la famille dont le rôle reste évidemment premier.

### **1. Présentation**

Compte tenu des difficultés que rencontrent les familles pour trouver un mode d'accueil sur les communes de Houdancourt et Sacy-le-Petit, celles-ci étant en R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal), Houdan'court de récré a décidé de mettre en place un service de cantine et d'accueil périscolaire matin, midi, soir et le mercredi ainsi qu'un centre de loisirs sur ces deux communes.

En effet, le nombre de places disponibles chez les Assurances Maternelles Agrées est trop faible, pour répondre à la demande des familles. Aussi, les services d'accueil périscolaire, de restauration et de loisirs faisant défaut sur le secteur, les familles scolarisent souvent leurs enfants à l'extérieur du regroupement scolaire.

Afin de garder les enfants sur le regroupement et répondre aux besoins des familles, Houdan'court de récré souhaite réagir rapidement en mettant en place ces services dans des locaux existant.

La première enquête a permis d'évaluer le besoin des familles et d'étudier plus précisément le projet, a permis de confirmer le besoin des familles et d'organiser le fonctionnement du service de manière adaptée à ce besoin (heure d'ouverture, tarifs...).

### **2. L'organisation de l'association**

Houdan'court de récré se compose d'un bureau de 6 membres minimum :

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un secrétaire
- Un secrétaire adjoint
- Un trésorier
- Un trésorier adjoint

Des membres actifs peuvent compléter ce bureau et s'investir dans la vie de l'association.

### **3. Le Fonctionnement de l'accueil périscolaire / cantine / accueil de loisirs**

Le service d'accueil périscolaire est implanté dans la salle multifonction de la mairie d'Houdancourt.

La cantine se fait dans la salle de restauration de Sacy-le-Petit.

La mise en place de ces services se fait sans perturber le ramassage scolaire actuel, car tel qu'il est organisé aujourd'hui les jours de classe, il permet à tous les élèves d'aller et venir sans difficulté.

Cependant, les parents doivent amener et récupérer leurs enfants le matin et le soir.

Les mercredis, nous accueillons les enfants dans la salle multifonction d'Houdancourt.

L'accueil de loisirs se fait dans cette même salle pendant les petites vacances et dans la salle polyvalente de Sacy-le-Petit au mois d'août.

## **4. Les objectifs**

L'objectif du service périscolaire est de proposer à la population un service de qualité s'appuyant sur un projet éducatif écrit respectant le rythme de l'enfant et qui sera mis en œuvre par un personnel qualifié dans un lieu adapté à l'accueil des enfants.

### **Le projet éducatif**

#### **Objectifs généraux**

- Répondre aux besoins exprimés par la population de Houdancourt et Sacy-le-Petit par la mise en place d'un mode d'accueil en dehors du temps scolaire : matin, midi, soir les jours de classe et le mercredi. Depuis février 2013, mise en place des accueils de loisirs (Vacances de noël, d'hiver, du printemps, été en août, toussaint).
- Permettre aux enfants et aux familles, même en milieu rural, d'accéder à un service de qualité adapté à leurs attentes en matière de loisirs et de restauration.
- Favoriser l'accès à tous les enfants scolarisés par l'existence d'un tarif progressif selon les ressources des familles.

#### **Objectifs éducatifs**

- Répondre aux besoins de l'enfant tout en lui offrant un accueil de qualité favorisant ainsi son bien être :
- Veiller à respecter le rythme de l'enfant en prenant en compte les différents temps de la journée et ainsi être au plus près de ses besoins.
- Permettre à chaque enfant de trouver ses repères, un rythme de vie propre à chacun et ainsi permettre à l'enfant de trouver sa place.
- Organiser l'accueil afin que les adultes encadrants puissent être à l'écoute de l'enfant et de ses besoins, tant dans son épanouissement que dans sa sécurité affective et physique.
- Participer à l'éducation de l'enfant en développant les valeurs humaines favorisant ainsi le développement personnel de l'enfant.
- Favoriser le développement de l'enfant : autonomie, socialisation...
- Donner la possibilité à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.
- Veiller aux respects des modalités de vie en collectivité (respect de soi et de l'autre, les locaux, le matériel et l'environnement)
- Favoriser l'expression de l'enfant : offrir un temps de parole, d'écoute, de propositions et de choix.

#### **Les moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs éducatifs**

Afin de permettre à l'enfant de trouver sa place, il est nécessaire d'organiser des temps d'activités et des temps de détente tout en respectant la possibilité pour l'enfant du jeu libre individuel ou en groupe. Pour répondre aux objectifs éducatifs, chaque moment de la journée est à prendre en compte permettant ainsi d'organiser des activités adaptées au rythme de l'enfant.

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire est travaillé par le personnel afin de déterminer précisément les actions mises en place dans le respect du projet éducatif.

## **Le public**

Sont concernés par ces services, les enfants scolarisés à l'école maternelle de Houdancourt et école élémentaire de l'école de Sacy le Petit.

## **Les horaires**

Matin : de 7h00 à 8h45

Midi : de 11h45 à 13h50

Soir : de 16h15 à 19h00

Mercredi : de 7h00 à 18h30

## **Les effectifs prévisionnels suivant ces horaires**

Nombre d'enfants	Matin	Midi	Soir	Mercredi et ALSH
<b>Total</b>	Entre 20 à 26	Entre 60 à 70	Entre 20 à 26	Entre 16 à 28
<b>Personnels</b>	2 animatrices	5 à 6 animatrices	2 animatrices	2 à 3 animatrices

## **Le budget**

Le fonctionnement de ces services fait l'objet d'un budget spécifique actualisé chaque année.

## **L'environnement de l'accueil**

La qualité du service est favorisée par le renouvellement et l'achat régulier de matériel adapté aux enfants et à leurs activités.

## **Les tarifs**

Afin de faciliter l'égal accès de ce service à tous, un tarif est défini en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge dans le foyer pour une séance d'accueil, c'est-à-dire le matin, le soir, le mercredi et pendant l'accueil de loisirs. De la même manière, un tarif (barème 1 de la CAF) est fixé pour la cantine et l'accueil périscolaire du midi (CF tableau). Une adhésion annuelle et par famille est demandée en début d'année scolaire.

Le paiement se fait tous les mois sur appel de facture à régler au responsable.

## **Le personnel encadrement**

Afin d'assurer une qualité d'accueil et de répondre aux exigences de sécurité, deux personnes sont régulièrement présentes. Pour cela, Houdan'court de récré a recruté deux personnes en C.D.I., titulaires du BAFA, dont un directeur titulaire du BAFD, et quatre personnes CAE. Des personnes supplémentaires non permanentes seront envisagées en fonction du nombre d'enfants.

## **Le rôle du personnel**

- Assurer la surveillance et la sécurité des enfants accueillis
- Etre à l'écoute et répondre aux besoins des enfants
- Mettre en œuvre des activités attractives et de qualité
- Favoriser l'accompagnement des enfants dans leurs activités
- Veiller au respect des règles de vie en collectivité

## **La communication auprès des familles**

Les échanges entre les parents et le service sont essentiels à l'amélioration constante de l'accueil de l'enfant. La communication entre les familles et le service est assurée par la mise en place de réunions d'information, de messages électroniques, de bulletins d'information et d'entretiens individuels. Une assemblée générale se tient une fois par an.

## **Les modalités d'évaluation**

- **La pérennisation du groupe de travail existant**

Une réunion mensuelle est organisée par le directeur (évaluation du service, besoins exprimés, élaboration de projet d'activités). Le groupe de travail se réunit au moins une fois par an pour un bilan et à tout moment, à l'initiative du directeur, du personnel ou d'un membre du bureau

- **Une évaluation quantitative qui comporte :**

Le nombre d'enfants accueillis occasionnellement et régulièrement.

Le taux de fréquentation.

L'évolution du nombre d'enfants et du taux de fréquentation

- **Une évaluation qualitative qui comporte :**

La satisfaction des enfants et des parents.

La nature des besoins exprimés et réponses apportées.